

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### ASPHALTE COULÉ

#### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

**Désignation :**

Asphalte coulé

**Utilisation commerciale :**

Produits pour revêtements d'étanchéité toiture terrasse et ouvrage d'art, de revêtements de voirie urbaine et de sols

**Nom et adresse du fournisseur :**

---

#### 2. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

**Composition chimique :**

Produits bitumineux à base de poudres d'asphalte naturels (inclus dans la roche) et/ou de bitume issu de l'industrie pétrolière. Les bitumes sont des produits hydrocarbonés complexes de masse moléculaire élevée issus du traitement des pétroles bruts. Les bitumes sont constitués de produits d'origine paraffinique naphénique et aromatique.

Ce produit est susceptible de contenir de l'hydrogène sulfuré (H<sub>2</sub>S) et des acides organiques.

**N°CAS :**

**N°CEE :**

**% en poids : < 21%**

---

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Les dangers principaux d'utilisation de ce produit sont les brûlures, projections et les inhalations de vapeurs pouvant provoquer des irritations des voies respiratoires. De manière générale il est recommandé de garder une température inférieure à 200°C. Il convient donc d'être vigilant dans les opérations de manipulation et de stockage (voir sous chapitre 7).

---

### 4. PREMIERS SECOURS

Dans tous les cas de brûlure, projection ou d'inhalation incommode de vapeurs, appeler immédiatement les secours médicaux d'URGENCE (SAMU, sapeurs pompiers, médecin, ...).

#### **Contact avec la peau :**

- Ne pas tenter d'ôter l'asphalte coulé chaud
- Refroidir immédiatement à l'eau froide pendant au moins 20 minutes. Si un effet de garrot se produit par rétraction de l'asphalte coulé, le supprimer en utilisant de l'huile de vaseline, puis par la suite en coupant avec précaution le manchon formé
- Transporter d'urgence la personne en milieu hospitalier

#### **Inhalation :**

En cas d'inhalation excessive de vapeurs provoquant une irritation des voies respiratoires, évacuer la patient à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin

---

### 5. MESURES DE LUTTES CONTRE L'INCENDIE

Eteindre l'incendie au moyen de mousse, de poudre ou de brouillard d'eau. NE PAS UTILISER DE JET D'EAU.

#### **Recommandations :**

Un incendie produira une épaisse fumée noire. La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. Leur inhalation est très dangereuse. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis, notamment en atmosphère confinée.

---

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

En fonction de sa température, le produit peut être à l'état visqueux ou solide. Contenir le produit, le laisser se figer et ramasser.

---

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Se conformer aux dispositions applicables au règlement des installations classées.

### **Manipulation :**

Il est dangereux de charger un pétrin ou un camion porteur contenant de l'eau (risque de projection d'eau chaude voire de vapeur). Il convient d'éliminer cette eau ou d'en contenir les effets.

Il est obligatoire de ne pas dépasser la température de 200°C pour l'asphalte coulé.

### **Stockage :**

La température de stockage est à adapter à la qualité des asphaltes coulés et ne doit en aucun cas dépasser les 200°C. Limiter l'intensité et la durée du chauffage en cas de faible remplissage du pétrin ou du camion porteur.

---

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION – PROTECTION INDIVIDUELLE

### **Valeurs limites d'exposition :**

Eviter dans la mesure du possible d'inhaler les vapeurs dégagées.

Fumées de bitume : valeur limite moyenne d'exposition sur 8 heures pour les vapeurs : 5 mg/m<sup>3</sup>

Equipements de protection individuelle :

Lors de la manipulation, des vêtements de protection adaptés doivent être portés et selon le cas, les accessoires de protection suivants peuvent être utilisés :

- des gants anti-chaueur avec manchettes
- un casque
- chaussures de sécurité montantes
- vêtements de travail, couvrant l'ensemble du corps et des membres avec pantalon et manches longues portés respectivement à l'extérieur des chaussures et des gants.



---

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### **Etat physique :**

Solide à 20°C, de couleur noire, légère odeur de bitume à chaud, à partir de 150°C plus ou moins visqueux

**Point d'auto-inflammation :** > 370°C  
**Masse volumique :** 2 à 2,6 t / m<sup>3</sup> selon le produit  
**Viscosité cinématique à 220°C :** > 6000 centistokes

**Solubilité :**  
Insoluble et non miscible dans l'eau  
Soluble dans de nombreux solvants organiques  
Partiellement soluble dans les corps gras

**Autres données :**  
Conductivité électrique : isolant  
Acidité : non applicable

---

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Stabilité :**  
Produit stable aux températures de stockage, manipulation et emploi

**Caractéristiques d'explosivité :**  
Les asphaltes coulés chauffés au-delà de la température éclair du liant employé peuvent provoquer la formation de gaz inflammable

**Matière à éviter :**  
Agents oxydants forts

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Toxicité aiguë :**  
D'après les études disponibles à ce jour, il n'y a pas d'indication que l'exposition à l'asphalte coulé ou à ses fumées présente un risque de maladie pour l'homme.  
Eviter néanmoins de respirer sur de longues périodes les vapeurs ou fumées qui se dégagent des produits chauds.

---

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Mobilité :**  
Pas de risque de pénétration dans le sol

**Bioaccumulation :**  
Improbable

**Ecotoxicité :**

Considéré comme non dangereux pour les plantes terrestres et les organismes aquatiques

---

**13. CONDITIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION**

Les déchets des produits sont classés comme DECHETS INERTES.

**Méthodes pertinentes d'élimination :**

La méthode recommandée est le recyclage ou la mise en dépôt dans une décharge contrôlée. Peut également servir à l'inertage des déchets de natures diverses.

---

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Le produit asphalte coulé n'est pas soumis à la réglementation ADR 2011

---

**15. INFORMATION REGLEMENTAIRE**

Néante

---

**16. AUTRES INFORMATIONS**

- Monographie du Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC ou IARC, volume 35 de Janvier 1985, complété par le supplément n° 7 de 1987).
- Rapport de l'Association Européenne de l'Asphalte (A.E.A). – VIENNE 1995 – Thème 3
- Arrêté du 01/01/2011 relatif au transport de marchandises dangereuses par route (dit arrêté ADR)
- La présente fiche de données de sécurité est conforme à la Directive 91/155/CEE du 5 Mars 1991 et à la Norme AFNOR NF T-01-102 de Décembre 1992
- Les produits ne doivent pas être utilisés à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu, au préalable, des instructions de manipulation écrites
- Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales
- Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci
- Elles sont basées sur l'état de connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée sur cette fiche

**Date d'émission de la fiche :**

15/09/2011 ANNULE ET REMPLACE la fiche du 24/10/2006

---